

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

**Membres en exercice : 15**  
**Membres présents : 9**  
**Votants : 9**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

## Délibération n° B2023-03

L'an Deux Mille vingt-trois, le mardi 12 septembre à 9H00,

Les membres du BUREAU du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, convoqués le 04/09/2023, se sont réunis à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Salle « ITB », sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs Pascal DELTEIL, Jérôme BETAILLE, Jean-Marc GOUIN, Didier CAPURON, Michel DELFIEUX, Alain CASTANG, Alain LEGAL, Olivier DUPUY, René VISENTINI.

**ABSENTS EXCUSES :**

## AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEUDIT « LA BRUNETIERE » SUR LA COMMUNE DE BERGERAC

Un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Bergerac sera présenté par la société AEDES devant le guichet unique des EnR à la préfecture de la Dordogne le 21 septembre 2023. La Direction Départementale des Territoires sollicite l'avis du SyCoTeB au titre du rapport de compatibilité entre le projet et le Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

Le site est enclavé entre le plan d'eau municipal et les habitations longeant la route de la Brunetière. Au regard du SCoT, les parcelles concernées ne sont ni dans la Trame Verte et Bleue, ni classées comme espace agricole.

Le site ne présente pas d'enjeux paysagers forts hormis les enjeux de co-visibilité depuis les fonds de jardin des habitations riveraines et depuis les habitations surplombant le site.

Toutefois, compte tenu du positionnement des parcelles au cœur de l'enveloppe urbaine et à proximité du principal îlot de fraîcheur de la Ville de Bergerac, on peut s'interroger sur la vocation stratégique de ce foncier qui pourrait utilement accueillir un projet renforçant le tissu urbain ou à vocation d'hébergement touristique connecté au site naturel. Le site pourrait à moyen-long terme constituer une réserve foncière stratégique susceptible d'accueillir des projets de qualité. La réalisation d'une centrale solaire fixera sa vocation pour 30 ans.

### Décision :

En conséquence, après examen du projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Brunetière » sur la commune de Bergerac, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis réservé au regard des enjeux d'aménagement du territoire.

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 12/09/2023  
et de la publication, le 14/09/2023*

Le Président du Syndicat de Cohérence  
Territoriale du Bergeracois,

Pascal DELTEIL



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Ce 12 septembre 2023

Le Président du Syndicat de Cohérence  
Territoriale du Bergeracois,

Pascal DELTEIL

RF  
BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/09/2023  
024-200027134-20230912-B\_2023\_03-DE